COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 18 avril 2024 à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 18 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Meyssiez dûment convoqué le 15 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h30 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur le Maire Hubert GIRARD.

<u>Présents</u>: MM Hubert GIRARD, Guillaume AILLERIE, Catherine CHEVALLIER, Gaëtan DEGUITRE, Carine DULAC, Patricia FONTOVA, Véronique GOISSE, Cathy PERONNET

Absents et excusés : Corinne COURTOIS, Robin DANNEELS, Françoise LEPAROUX

<u>Retard</u>: Jolan CHANUSSOT arrivée tardive à 20h29

Pouvoir: Françoise LEPAROUX donne pouvoir à Véronique GOISSE et Robin DANNEELS à Carine DULAC.

Secrétaire de séance : Mme Carine DULAC

Du public était présent.

1/ APPROBATION DU CR DU CM PRECEDENT

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du CM du 28 mars.

Afin de pouvoir étudier et corriger les comptes rendus des conseils municipaux précédents il est demandé par la commission communication de les produire plus tôt avant les nouveaux conseils municipaux.

2/ CHARTE DE L'ELU

Le Maire donne des explications sur le rôle et les motivations de cette charte de plus en plus courante dans les communes.

Le Maire en fait la lecture puis demande à chacun des élus présents de la signer afin de l'approuvée.

3/ ANNULATION DE LA DELIBERATION DU CM PRECEDENT CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2023

Le Maire donne des explications sur la recette positive en fonctionnement et investissement de l'année 2023 et sur le fait que le budget primitif était en déséquilibre car nous étions en attente de précisions de la part de notre conseillère de la direction finances.

Suite à plusieurs rebondissements et informations contradictoires, de cette même conseillère nous sommes dans l'obligation de revoir la décision d'affectation du Conseil Municipal précédent afin de rétablir l'équilibre.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité l'annulation de la délibération du CM précédent.

4/ AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le Maire explique aux élus que l'excédent de fonctionnement et d'investissement sera reporté sur le BP 2024.

Soit 42 695.20 euros en fonctionnement au R002 et 63 197.60 euros en investissement au R001.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité.

5/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire, indique que l'équilibre des recettes / dépenses prévisionnelles pour 2024 est effectif grâce aux reports des excédents de l'année précédente.

Le total des dépenses et recettes en fonctionnement prévues pour 2024 est de 476 300 euros.

Le total des dépenses et recettes en investissement prévues pour 2024 est de 93 000 euros.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité.

Mme Carine DULAC souhaiterait une autre conseillère de la Direction des Finances pour notre commune suite aux défauts de conseils de cette année.

6/ <u>DELIBERATION CONCERNANT LE METIER DE SECRETAIRE DE MAIRIE</u>

Suite aux changements sur le statut des secrétaires, une demande de nouvelle délibération est proposée indiquant que la personne à recruter pour ce poste devrait avoir le concours de rédacteur ou adjoint principal $2^{\text{ème}}$ classe.

Mme Carine DULAC fait remarquer que si cette délibération est validée il ne sera plus possible de recruter un agent contractuel ni une personne sans concours.

Elle précise qu'il est préférable de se renseigner sur la marche à suivre avant de créer une nouvelle délibération.

L'ensemble du conseil approuve et reporte cette délibération si besoin ultérieurement.

7/ IDENTIFICATION DES ZA ENR SUR LA COMMUNE DE MEYSSIEZ

Le Maire explique aux élus que suite à des entretiens avec VCA, il faudrait identifier les zones ZA ENr sur la commune et valider le type de ZA ENr compatible avec notre territoire en donnant l'exemple des toitures communales équipées de photovoltaïques.

Le maire précise également qu'il est possible de décider pour la totalité des toitures de la commune ou seulement des bâtiments communaux.

Mr Guillaume AILLERIE demande la marche à suivre pour qu'un particulier fasse poser sur sa toiture des panneaux photovoltaïques.

Réponse du maire il faut pour cela faire une demande de déclaration préalable de travaux à la mairie transitant par VCA pour l'étude du dossier.

Mme Catherine CHEVALLIER précise qu'il n'y a pas que le photovoltaïque dans la gamme des ZA ENr.

Le Maire fait le listing des ZA ENr et indique que même si nous identifions la commune complète en ZA ENr cela ne facilitera pas les démarches car l'urbanisme est soumis à des règles strictes.

Le maire demande aux élus de procéder par élimination des types de ZA ENr :

-Eolienne: NON

Méthanisation : NONHydroélectricité : NON

- Thermique, Photovoltaïque au sol et toiture et géothermie : OUI

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité d'identifier les bâtiments communaux en ZA ENr avec les types d'énergies citées si dessus.

8/ <u>INSTAURATION D'UNE REDEVANCE DE NETTOYAGE POUR LES DEPÔTS SAUVAGES</u>

Le maire indique aux élus que suite à la création d'une déchèterie professionnelle et moderne avec un visu précis des quantités.

De ce fait il est fort possible que le nombre de dépôts sauvages augmente.

Les communes, afin d'enrayer cela ont la possibilité de faire un arrêté et d'instaurer des amendes qui seront encaissées par l'état et qui ne serviront pas au nettoyage de ces dépôts.

Le Maire précise qu'il est également possible de voter une délibération avec une redevance permettant à la commune de financer le nettoyage et la remise en état des lieux.

Mme Patricia FONTOVA demande comment retrouver les contrevenants.

Le Maire lui indique qu'un affichage précisant une sanction pécuniaire était déjà dissuasive et il propose de fixer le montant de cette redevance en précisant que les déchets communaux ne sont pas soumis à paiement pour leurs traitements. Mme Catherine CHEVALLIER propose un tarif en fonction du volume débarrassé. Mr Guillaume AILLERIE propose d'ajouter les frais de re traitement à la redevance.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité et décide d'instaurer le montant de la redevance à 1500 euros et d'ajouter les frais de re traitement des déchets en fonction de leur nature, poids...

9/ **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr Hubert GIRARD explique aux élus que l'organisme SIRRA est chargé de l'aménagement des berges sur Meyssiez.
- Mr Hubert GIRARD indique que suite à la réfection de l'enrobé Chemin du Vieux Moulin les usagers roulent très vite et qu'après concertation avec VCA ET Mr BASSET de la voirie, ils décident d'installer 1 panneau de limitation à 50km/h à l'entrée et à la sortie du chemin.

Mr Guillaume AILLERIE fait remarquer que dans des communes avoisinantes il existe des systèmes de « boudins d'écoulement », et que la voie pourrait-être en sens unique.

Mme Catherine CHEVALLIER précise qu'à double sens les conducteurs ralentissent en se croisant.

Le Maire indique aux élus qu'un panneau de signalisation coute environ 230 € et que pour l'aménagement du Chemin du Vieux Moulin un budget de 800 à 1000 € serait nécessaire, VCA reporte le paiement de ces panneaux sur 2025 car en septembre 2023 l'ancien Maire avait décidé de refaire l'enrobé du Chemin du Vieux Moulin pour un montant d'environ 48 000 euros et que le budget voirie VCA 2024 était consommé presque dans son intégralité.

 Contrôle commission sécurité de la Salle des Fêtes faite en avril 2024 par le SDIS s'est avérée ok.

Un petit bémol pour la batterie des lampes des issues de secours où la batterie est à remplacer et qu'il faudrait un plan complet de la Salle des Fêtes amovible. Le nécessaire sera fait.

Mr Hubert GIRARD fait également la remarque qu'une assiette en carton a été utilisée pour obstruer volontairement les bouches de sortie d'aération.

Mr Hubert GIRARD précise également qu'un contrôle régulier des installations électriques a lieu à l'école mais jamais aucun contrôle n'a été effectué à la Mairie ni à l'église.

- Mr Hubert GIRARD ainsi que Mme Cathy PERONNET informent le conseil que plusieurs contrats de personnel périscolaire et Atsem arrivent à terme entre début juillet et fin août et que ces personnes seront entendues prochainement afin de recenser nos besoins en personnel pour la rentrée scolaire de 2024-2025. Les diplômes de ces agents seront également vérifiés pour être en conformité.
- Des précisions sur l'enquête publique concernant 4 chemins ruraux suite à la nomination du commissaire enquêteur Mr DELORY qui sera en mairie le 07 mai 2024 de 13h30 à 15h30 et le 21 mai 2024 de 14h30 à 16h30 afin de relever les observations faites par les habitants de la commune.
- La date de la fête des parents est fixée au samedi 1^{er} juin 2024, une réception en l'honneur des habitants de la commune devenus parents en 2023 aura lieu à 11h dans la cour de l'école.
 - Mme Catherine CHEVALLIER précise que cet évènement qui perdure était à l'intention exclusive des mamans puis est devenu pour les 2 parents. Autrefois un bouquet de fleurs était offert aux mamans puis en remplacement du bouquet de fleurs il a été décidé d'émettre un bon cadeau pour un repas au restaurant du village « Le Chaleureux » afin de rester dans les structures communales.
- Mme Catherine CHEVALLIER demande que nous fixions la permanence des élections européennes du 09 juin 2024 :
 Le matin Mme PERONNET Cathy, Mme Patricia FONTOVA et Mr Jolan CHANUSSOT tiendront le bureau de vote de 08h à 13h.
 L'après-midi Mme Catherine CHEVALLIER et Mr Gaëtan DEGUITRE de 13h à 18h.
 Il manque une personne l'après midi il faudra demander aux absents.
- Mr Gaëtan DEGUITRE précise qu'il serait bienvenue d'inviter les associations à la cérémonie du 8 mai.
- Mme Patricia FONTOVA donne à Mr le maire un courrier émanant d'un habitant de la commune concernant les lieux polluants au sein de la commune.

Le Maire lit la lettre et indique qu'il contactera les protagonistes.

 Mme Patricia FONTOVA fait un point sur le recensement des points polluants sur Meyssiez en citant les parcelles et les habitants concernés en précisant qu'une large partie de la commune fait partie de la zone de captage d'eau.

Mme Carine DULAC demande des précisions sur cette zone et consulte le croquis des lieux concernés par le captage.

Le Maire indique que cette zone est très large sur la commune et alimente le Gemens, il précise également qu'une personne de la gendarmerie est déléguée à la pollution des zones de captage.

Mme Patricia FONTOVA indique également que des dépôts polluants se trouvent sur le terrain communal.

Mr Hubert GIRARD et Mr Gaëtan DEGUITRE feront le point sur les endroits concernés.

 Les élus demandent où en est la commande sur la voile d'ombrage pour l'école maternelle, le Maire indique que les mandats administratifs de paiement ont été faits et qu'il y avait un délai de 2 à 3 semaines ensuite pour la livraison.

Prochains conseils municipaux

Jeudi 30 mai 2024 à 19h30 Jeudi 27 juin 2024 à 19h30